



L'accord avec le CN contient une augmentation importante des pensions

Un accord provisoire avec le chemin de fer CN prévoit une augmentation annuelle de 2 % des salaires au cours de trois ans. L'accord, ratifié par les membres le 9 avril, améliore de beaucoup les pensions.

«Maintenant, pour la première fois, nous avons droit à, ainsi que plus d'influence sur, la caisse de retraite du CN», a dit le vice-président Guy Scarrow.

Scarrow remarque que cela fait longtemps que la bataille pour la caisse de retraites du CN, au montant de plusieurs milliards de dollars, continue.

«Nous marquons un pas en avant avec cette convention. La formule de pensions a été améliorée, l'indexation, les clauses d'invalidité et de rachat d'années de service sont meilleures», a dit le vice-président Guy Scarrow.

Les négociations ont été tenues en collaboration avec la Fraternité des ingénieurs de locomotives au

sein du Conseil des syndicats opérationnels des chemins de fer.

Voici une liste des améliorations majeures au régime de pensions :

- le comité de pensions, qui comprend des représentants du syndicat et des retraités, aura plus de pouvoir.
- la création d'un compte d'amélioration — 45 millions de dollars immédiatement ainsi que 50 % du revenu d'investissement (pertes) provenant du fonds seront utilisés pour améliorer les avantages et pour diminuer les cotisations.
- des prestations ausurvivant améliorées.
- une formule de pensions améliorée — environ 1 200 \$ de plus ajoutés à la pension annuelle pour les employés qui prennent leur retraite et qui ont 35 années de service validable.
- une formule d'indexation de pensions améliorée — de 50 % à 60 % du taux d'inflation.



Vice-président Guy Scarrow.

L'équipe nationale de négociation comptait les présidents de CGR Armstrong, Gregotski, LeBel et Long; le vice-président Scarrow les a aidés.

Les services syndicaux — pour représenter les membres qui ont des griefs

Quand un membre des TUT est traité de manière injuste par son employeur, le syndicat doit l'aider.

«Parfois, il faut tout simplement téléphoner pour voir des résultats», a dit le vice-président du CGR Mel Eldridge. «Parfois, il faut signaler le cas au niveau fédéral».

Le processus officiel le plus commun s'appelle déposer un grief. Les griefs et la procédure utilisée pour les régler sont définis dans la convention collective.

Les présidents des CLR et les présidents des CGR consacrent beaucoup d'heures par mois à travailler sur les griefs des membres. Alors que la plupart des griefs sont réglés sans problèmes, il faut parfois consulter le Bureau d'arbitrage des chemins de fer du Canada (BACFC) et même aller plus loin.

Eldridge a aidé avec deux cas entendus par le BACFC au mois de février et signale que le syndicat a eu du succès. «C'est

suite page 4

Attention membres locaux:



NOUS RECHERCHONS DES DÉLÉGUÉS

Cet automne, il y aura des élections dans toutes les sections locales au Canada pour le poste de délégué syndical local.

Pour plus d'informations concernant comment vous pouvez travailler pour les TUT, demandez à votre président local pour avoir une copie du document Les TUT : c'est votre syndicat!

Le syndicat international

Le syndicat international compte un congressiste de chaque section locale ainsi que tous les dirigeants élus et conseils. Les congressistes sont élus par les membres de chaque section locale pour participer aux congrès quadriennaux, où ils choisissent des amendements pour les Statuts et élisent des dirigeants pour les quatre années suivantes. Les congressistes canadiens choisissent les délégués canadiens.

La section locale 502 de Moose Jaw : originale et déterminée

«Nous avons ce qu'on appellerait une histoire colorée», a dit Duane Weekes, représentant local à la législation. «La section locale 502 est dynamique. Nous n'aimons pas avoir d'embêtements dans notre voisinage».

Environ 240 membres actifs et 38 membres retraités qui paient des cotisations à titre honorifique habitent à Moose Jaw (Saskatchewan).

«Il existe une tradition syndicale ici selon laquelle c'est notre ville, notre chemin de fer», a dit Weekes. «Nous avons vécu des expériences intéressantes.»

Le président local Ron New a rapporté que le conseil de direction local travaille dur pour tenir les membres au courant des relations avec la compagnie et le syndicat au niveau local et national.

«C'est seulement en formant et en informant tous nos membres que nous allons pouvoir nous attaquer de front à l'avenir et ne pas être subordonnés à quiconque»,

a dit New.

Les dirigeants de la section locale signalent avec fierté le travail de la section.

«La section locale m'a aidé beaucoup», a dit Norm Jacobs. Jacobs a été frappé par la maladie de Crohn il y a dix ans. L'année dernière, la maladie l'a rendu infirme.

«Il y a des gens à la section locale qui m'ont aidé à comprendre mes options. La compagnie m'a bien traité aussi. Et les deux travaillent ensemble sur un nouveau programme de gestion des limitations fonctionnelles, qui promet beaucoup», a dit Jacobs. «Ce programme m'a déjà ouvert la voie à une autre série de traitements médicaux».

«Je dois dire que le syndicat travaille bien pour moi et pour ma famille et je remercie tout le monde».

La section locale 502 participe à la communauté; elle donne 500 \$

suite page 3

Rétourner à: 750 - 1595 cour Telesat, Gloucester ON K1B 5R3



Les représentants à la législation se mettent à étudier



Tim Secord, directeur canadien à la législation.

«Quand est-ce que je peux recevoir des prestations d'AE?»

«Connaissez-vous le RPC ou le RRQ?»

Une des tâches syndicales les plus importantes consiste à

conseiller les membres concernant leurs droits. Au niveau local, les membres syndicaux élisent un représentant local à la législation. Il/elle est là pour aider les membres avec leurs questions concernant l'assurance-emploi, l'indemnisation des accidents du travail, les lois sur la santé et la sécurité, le Régime des pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et plusieurs autres droits existants dans les lois adoptées par les gouvernements provinciaux et fédéral.

Chaque représentant local à la législation est appuyé par une équipe de ses homologues des sections locales des autres provinces. Ainsi les dirigeants qui sont plus expérimentés peuvent transmettre leurs connaissances aux nouveaux représentants à la législation.

Ces bénévoles syndicaux locaux

ont aussi accès aux ressources du directeur canadien à la législation et du mouvement syndical en son entier.

Le Département à la législation des TUT donne des ateliers de formation lors des réunions annuelles des conseils législatifs provinciaux

Les conseils législatifs provinciaux de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan ont eu leur réunion provisoire à Harrison Hot Springs (C.-B.) au mois de février.

Les 17 représentants locaux à la législation ont reçu une formation sur la santé et la sécurité de niveau 1. Sept autres membres ont été formés pour devenir conseillers syndicaux, alors que deux autres ont participé à un cours intitulé *Nos relations avec les compagnies*.

Les quatre conseils se sont mis d'accord pour tenir la réunion de cette année en un lieu central et ils l'ont intégrée au cours d'hiver du Congrès du travail du Canada (CTC). Les réunions des conseils faisaient partie intégrante du programme du CTC pour les membres des TUT. Ils ont gagné à rencontrer d'autres étudiants d'autres syndicats.

Après les réunions, les quatre conseils ont rapporté qu'ils avaient pu donner de meilleurs ateliers de formation pour un moindre prix. Dans un proche avenir, les conseils législatifs de la C.-B. et du Manitoba tiendront leur réunion provisoire à Victoria, le conseil législatif de l'Ontario tiendra la sienne à Niagara Falls et le conseil législatif du Québec tiendra la sienne à Sept-Îles.

Les TUT pleurent leurs victimes

«Dix-neuf cheminots sont morts au travail l'année dernière», a dit Tim Secord, directeur canadien à la législation. «Cela donne à l'industrie une mauvaise image et c'est la question la plus importante chez les familles des cheminots partout au pays».

Le Jour national de deuil, organisé par le mouvement syndicaliste, aura lieu le 28 avril prochain. Beaucoup de sections locales des TUT participeront aux événements pour commémorer la mort de leurs collègues. De plus, les travailleurs manifesteront contre des conditions de travail qui sont devenues de plus en plus dangereuses pendant les années 1990.

M. Secord a dit que le syndicat



aura du mal à mettre l'accent encore une fois sur la sécurité.

Le syndicat a redistribué des informations concernant le droit des membres de refuser de travailler dans des conditions peu sûres; il est aussi en train de former d'autres représentants syndicaux locaux sur la manière dont les membres peuvent se

protéger.

À la table de négociations, le vice-président John Armstrong a attiré notre attention sur l'accroissement de l'importance accordée aux questions de sécurité.

«Les membres donnent la priorité à la sécurité lors des négociations. Mais les

actionnaires et l'administration y restent indifférents», a dit Vice-président Armstrong.

Les observateurs de l'industrie ont peur que la campagne impitoyable pour augmenter la productivité rende les emplois ferroviaires encore moins sécuritaires.

Au Canada, plus de 1 000 employés meurent au travail chaque année. En moyenne, 1 000 travailleurs meurent à cause de maladies professionnelles.

Selon Travail Canada, on estime le coût économique de ces accidents à plus de 20 milliards de dollars par an.

BIGGAR AVANTAGÉ PAR SON ASSOCIATION AVEC LES TUT

Les Travailleurs unis des transports jouent un rôle important dans beaucoup de villes partout au Canada. Le syndicat est important à Biggar (Saskatchewan).

«Il est important pour que le mouvement syndical fasse plus d'efforts pour expliquer au public ce que nous faisons», a dit le vice-président John Armstrong. «Les journaux donnent l'impression que les syndicats ne font que faire grève. Mais quand tu vois une section locale comme la 1230 à Biggar, qui est représentative de la plupart des autres sections locales, tu vois que le syndicat et ses membres comptent beaucoup pour la communauté».

Au cours des dernières années, les membres de la section locale 1230 :

- ont meublé une salle dans un foyer local pour personnes âgées

(Diamond Lodge);

- ont donné de l'argent pour participer à l'achat d'un lit et des équipements pour l'hôpital;
- ont donné 10 000 \$ pour aider à restaurer le vieux théâtre de Biggar, qui était fermé, mais où on donne maintenant des spectacles, des comédies musicales et des pièces.
- ont donné 10 000 \$ pour aider à acheter une resurfaceuse pour la patinoire locale (la resurfaceuse porte de grands logos des TUT);
- quand on est entré par effraction dans le centre pour personnes âgées pour voler de l'argent, les TUT ont acheté un coffre-fort mural pour le centre;
- chaque année, ont donné une bourse de 500 \$ à deux diplômés de l'enseignement secondaire qui voulaient étudier dans un collège technique;
- ont donné 2 500 \$ pour participer à l'achat d'un lave-vaisselle industriel pour le centre communautaire;
- ont aidé à parrainer une des

journées communautaires de la légion locale pendant les Fêtes; lors de cette journée, toute la communauté a pu voir un film gratuit; et

- ont donné 10 000 \$ au nouveau musée, qui vient d'ouvrir ses portes et a une exposition sur l'histoire ferroviaire de la ville.

De plus, la section locale :

- donne 1 500 \$ aux membres locaux qui sont sans emploi pendant une longue période, afin de les aider pendant la période entre la fin des paiements de Sun Life et le début de l'assurance-emploi;
- donne un prix de présence à la soirée de remise des prix de la Fédération mondiale pour la nature;
- donne tous les profits de nos soirées de Noël à des oeuvres de charité locales (Secret Santa et Food for Thought);
- parraine un tournoi de golf annuel dont les profits sont donnés aux projets d'intérêt collectif;

- fournit un téléviseur aux membres et à leurs familles quand ils sont hospitalisés;

- chaque année, fournit un abonnement à quatre revues différentes à la bibliothèque locale;

- donne de l'argent aux ligues de ringuette, de hockey junior et de baseball; et

- achète une couronne pour le jour du Souvenir.

Beaucoup de nos membres sont entraîneurs pour des équipes de hockey et de baseball, dirigent des clubs et des équipes de scouts ou sont sapeurs-pompiers bénévoles.

L'année dernière, quand deux membres locaux sont morts suite à un accident de travail, la section locale a donné à chacune des veuves 5 000 \$ pour aider aux dépenses immédiates. Les membres ont aussi donné 500 \$ à la veuve d'un chauffeur de taxis tué dans un accident.



De gauche à droite : Norm Jacobs, Darren Seida, Barry McLafferty, une réunion des membres, Garry Hiscock et Ron New.

La section locale 502 de Moose Jaw : originale et déterminée

suite de la page 1

par année au fonds de Noël pour les enfants, parrainé par CHAB Radio, et finance une bourse établie à la mémoire du confrère Eric Schultz, décédé.

«Nous avons joué un rôle majeur dans les élections provinciales et fédérales au cours des années», a dit Weekes.

Pendant la campagne de la compagnie pour avoir des trains sans fourgon de queue, la section locale faisait partie de la coalition qui a retenu un avocat au nom de Roy Romanow, le premier ministre actuel de la Saskatchewan.

Un autre membre de la section locale, Darren Seida, loue le contrat le plus récent du syndicat. Seida, employé non protégé inscrit au tableau de réserve, reçoit actuellement une garantie de 3 500 \$

en vertu des nouveaux règlements de l'entente concernant les salaires.

«Maintenant, nous pouvons acheter une maison et nous enraciner dans la région», a dit Seida. Seida et sa femme, jeunes mariés, pensent avec impatience à commencer une famille.

«Je peux maintenant dire que c'est chez moi», a dit Seida.

«Je pense que cette nouvelle méthode de paiement est bénéfique pour tous le monde. Maintenant qu'il n'y a rien qui incite la direction à retarder des trains pour économiser des coûts salariaux, nous voyons moins de trains attendre pour rien», a dit Seida.

Né et élevé à Moose Jaw, il vient d'une famille de cheminots. Seida participe aux réunions syndicales. Il veut être au courant de ce qui se passe. Il veut s'assurer qu'il n'existe pas de barrière entre les

membres protégés et les membres non protégés.

«Nous sommes forts quand nous sommes solidaires».

Un autre membre qui vient tout juste de participer à la section locale s'appelle Joelle Dewhurst. Elle a participé récemment à un groupe de consultation parrainé par le Département canadien à la législation qui avait pour but d'expliquer les préoccupations des membres concernant les loco-commandes.

«Nous étions un groupe représentatif des membres des TUT travaillant pour le CN et le CP», a dit Dewhurst. Tenues à Winnipeg, les séances avait pour but d'énumérer les problèmes, de les classer par ordre de priorité et d'offrir des solutions logiques et réalisables.

«À Moose Jaw, cela ne fait pas longtemps que nous avons une seule position, alors nous n'avons pas eu le même impact que les membres aux terminaux du CN à Vancouver, qui ont des positions unies depuis longtemps», a dit Dewhurst.

La plupart des préoccupations portaient sur des questions liées à la santé et à la sécurité, en particulier les problèmes de dos.

«Une autre préoccupation pour les femmes est les effets de la radiation électromagnétique sur leur système de reproduction», a dit Dewhurst.

«Nous avons discuté de l'ergonomie des loco-commandes et la nécessité de concevoir la boîte pour répondre aux besoins locaux et individuels. À Moose Jaw, nous

avons beaucoup de neige. Nous portons toujours des gants épais, ce qui peut causer des problèmes concernant l'installation. À Vancouver, il faut tenir compte de la pluie et non de la neige».

Embauchée en novembre 1990, Dewhurst commence tout juste à participer parce qu'elle veut jouer un rôle plus important dans son avenir.

«C'est une section locale jeune. Nos représentants sont nos égaux. Le syndicat est important pour notre communauté», a-t-elle dit.



NOUVELLES CANADA

Publication trimestrielle officielle des
Travailleurs unis des transports.

CHARLES L. LITTLE
Président international

ROGER D. GRIFFETH
Secrétaire-trésorier

BUREAU NATIONAL
750 — 1595 cour Telesat
Gloucester, ON K1B 5R3
Tél. (613) 747-7979
Fax: (613) 747-2815

GUY W. SCARROW
Vice-président

TIM SECORD
Directeur canadien à la législation

JOHN ARMSTRONG
Vice-président

Publié par Thistle Printers Ltd.
(Abonné de Nouvelles Syndicales)
Port payé au tarif troisième classe
Permis N^o. 01121626-98
ISSNO383-2015

TRENTE-QUATRE POUR CENT DES TAXIS EN C.-B. ÉCHOUENT À L'INSPECTION

Vu l'utilisation accrue de taxis pour transporter des membres entre des lieux de travail et la mort de deux chauffeurs de taxi dans un accident l'année dernière, les représentants syndicaux commencent à s'intéresser aussi à la question de la sécurité des taxis.

«Cette tendance en C.-B. est inquiétante», a dit le directeur canadien à la législation Tim Secord.

Le ministre du transport et des autoroutes de la C.-B., Lois Boone, a annoncé que 34 % des 111 taxis inspectés lors d'une inspection de suivi ont échoué à cause d'avaries compromettant la sécurité. Lors de la campagne initiale, 30 % des 1 186 taxis du Lower Mainland ont échoué à l'inspection.

Les raisons principales pour lesquelles les taxis ont échoué et ont été mis hors service jusqu'à ce qu'ils soient réparés étaient :

- direction défectueuse - 24 %
- suspension défectueuse - 24 %
- freinage défectueux - 11 %
- alimentation défectueuse - 4 %

Les services syndicaux

suite de la page 1

magnifique d'avoir du succès en tant que représentant syndical».

Un cas concernait un chef de triage qui a causé une collision à faible vitesse accidentellement. Le membre avait un champ de vision libre de la tête du train. Par conséquent, le membre était coupable de violer les règles 104K et 114A du Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada.

Personne n'a contesté les circonstances, mais quand la compagnie a imposé des sanctions qui consistaient en 30 points d'inaptitude (c'est-à-dire, la moitié des points d'inaptitude exigés pour être congédié) et une suspension sans solde de trois semaines, le syndicat a affirmé que la

collective. Cet article définit le terme «enquête» :

«82.1 L'employé ne doit pas faire l'objet de mesures disciplinaires ou être renvoyé tant qu'on n'a pas tenu d'enquête sur les accusations portées contre lui. Il peut, toutefois, être suspendu pendant trois jours au maximum pour les besoins de l'enquête, mais il doit être dûment informé, par écrit et au moins 48 heures à l'avance, des accusations qui pèsent contre lui.

82.2 L'employé peut choisir un compagnon de travail qui comparaitra avec lui à l'enquête et a le droit d'entendre tous les éléments de preuve qui sont présentés. Le président de l'enquête doit lui donner l'occasion d'interroger les témoins dont la déposition peut avoir une portée sur sa responsabilité. Les questions et les réponses sont enregistrées et on remet à l'employé une copie de la déclaration qu'il a faite lors de l'enquête.»

Les représentants des TUT ont avancé des preuves pour démontrer les faits suivants :

- les supérieurs du membre n'ont pas fait une enquête sur l'incident;
- le représentant de la compagnie qui a mené l'enquête a essayé d'intimider le membre en l'appelant un « menteur » et a menacé de l'empêcher de partir jusqu'à ce qu'il entende ce qu'il voulait entendre; et
- on n'a pas permis au membre d'appeler un témoin qui aurait pu corroborer son témoignage.

Par suite de l'argument des TUT, l'arbitre a observé : « Il est bien établi dans la jurisprudence de ce bureau que les conditions d'une enquête juste et impartiale, telles que reflétées dans l'article 82, sont obligatoires et si elles ne sont pas respectées, les sanctions seront déclarées nulles ab initio ».

Par conséquent, toutes les sanctions ont été supprimées et le membre a été indemnisé. (BACFC 2934).

compagnie a puni le membre deux fois.

Le syndicat a exposé de solides arguments à l'arbitre. Les représentants des TUT ont souligné le bon dossier du membre et ont cité des précédents en ce qui concerne l'opportunité des sanctions imposées.

L'arbitre était d'accord avec le syndicat et a déclaré que la suspension de trois semaines devrait être supprimée du dossier du membre. L'arbitre a ordonné à la compagnie d'indemniser le membre pour le salaire perdu. Il a laissé reposer les points d'inaptitude (BACFC, cas 2933).

Un autre cas entendu pendant la même séance parlait de la question d'enquêtes menées correctement.

En vertu de la plupart des contrats des TUT, on ne peut pas sanctionner un membre avant la tenue d'une enquête. Dans ce cas, concernant un membre travaillant pour le CN, la décision se basait sur l'article 82 de la convention



LE PROJET DE LOI 99 CHANGE LE SYSTÈME D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ONTARIEN

Le projet de loi 99 est entré en vigueur le 1er janvier 1998. Voici une liste des éléments majeurs de la loi ontarienne :

- les avantages offerts aux travailleurs blessés sont payés sur la base de la perte du revenu et non sur la base de l'invalidité totale et temporaire ou d'invalidité partielle et temporaire;
- les avantages couvrent seulement jusqu'à 85 % du revenu net au lieu du 90 % pour les demandes de prestations faites avant l'adoption de la loi de 1998;
- les avantages offerts pour préjudice moral restent relativement inchangés;
- les prix pour perte économique future (PEF) sont maintenant soumis à un examen annuel;
- la réadaptation professionnelle telle que connue avant l'adoption de la nouvelle loi est maintenant pratiquement inexistante; et
- la CAT s'appelle maintenant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Pour plus de détails, vous pouvez contacter le Conseil législatif de l'Ontario au (905) 549-9913 ou au denniss@netcom.ca.

À ajouter à votre agenda : les dates des réunions régionales

Les Travailleurs unis des transports tiennent régulièrement des réunions partout au Canada et aux États-Unis. Ces réunions sont ouvertes à tous les membres et comprennent en général des ateliers de formation, des réunions officielles et des événements sociaux.

Il y a d'habitude un tournoi de golf avant les réunions.

Pour participer à des réunions cette année, veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-dessous.

Les réunions régionales auront lieu à :

Toronto

Le lundi 22 au mercredi 24 juin 1998

International Plaza Hotel
Toronto (Ontario) M9W 1J4
(800) 668-3656, (416) 244-1711

Coût des chambres : 99 \$ par nuit, taxes non comprises, chambre pour une ou deux personnes (identifiez-vous avec les TUT).
Acompte : Exigé; sera utilisé pour la première nuit; chèque ou carte de crédit.

Date limite pour réserver : le 27 mai 1998; seulement 400 chambres sont disponibles.

Deuxième hôtel : Carlton Place
Best Western, (416) 675-1234; même coût que les chambres au International Plaza Hotel.

Stationnement : gratuit; 5 \$ pour autres personnes.

Inscription : 15h00; heure limite d'occupation : midi.

Houston (Texas)

Le lundi 20 au mercredi 22 juillet 1998

Westin Galleria and Oaks
Houston (Texas) 77210

(800) 228-3000; (713) 960-8100
Coût des chambres : 92 \$ par nuit, taxes non comprises, chambre pour une ou deux personnes (identifiez-vous avec les TUT).

Acompte : Exigé; sera utilisé pour la première nuit; chèque ou carte de crédit; NOTE : Pour obtenir le meilleur taux de change, il est recommandé d'utiliser une carte de crédit.

Date limite pour réserver : le 26 juin 1998.

Stationnement : nuit - 14 \$; courte période - 6,50 \$.

Inscription : 15h00; heure limite d'occupation : 13h00.

Reno (Nevada)

Le mardi 11 au jeudi 13 août 1998

Reno Hilton, Reno (Nevada) 89595
(800) 648-5080; (702) 789-2031

Coût des chambres : 99 \$ par nuit, taxes non comprises, chambre pour une ou deux personnes (identifiez-vous avec les TUT).

Acompte : Exigé; sera utilisé pour la première nuit; chèque ou carte de crédit; NOTE : Pour obtenir le meilleur taux de change, il est recommandé d'utiliser une carte de crédit.

Date limite pour réserver : le 10 juillet 1998. Stationnement :

gratuit. Inscription : 15h00; heure limite d'occupation : 11h00.

Réunion régionale des TUT

Fiche d'inscription

A quelle réunion régionale allez-vous participer?

Section locale des TUT et autre affiliation

Nom ou titre

Nom pour l'étiquette (s'il est différent)

Adresse personnelle

Ville/Province/code postal

Numéro de téléphone (journée)

()

Le paiement anticipé des frais d'inscription de 140 \$?

Yes No

Sur place l'inscription coûtera 175 \$.

Les frais sont dus 30 jours avant la réunion. Les chèques doivent être libellés à ordre de UTU Regional Meeting. Envoyez cette fiche dûment remplie à : UTU Meeting Registration, 14600 Detroit Street, Cleveland, OH 44107-4250. Vous pouvez annuler sans pénalité jusqu'à sept jours pleins avant l'arrivée. Veuillez envoyer immédiatement par fax tout changement ou toute annulation à UTU International au (216) 228-5755.